Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant les décisions 2003/17/CE et 2005/834/CE du Conseil en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied et l'équivalence des contrôles des sélections conservatrices des espèces de plantes agricoles effectués au Royaume-Uni

[COM(2020) 853 final — 2020/0379 (COD)]

(2021/C 123/20)

Consultation	Parlement européen, 18.1.2021
	Conseil, 8.1.2021
Base juridique	Article 43, paragraphe 2, et article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en session plénière	27.1.2021
Session plénière n°	557
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité
(pour/contre/abstentions)	

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 557e session plénière des 27 et 28 janvier 2021 (séance du 27 janvier), a décidé, à l'unanimité, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 27 janvier 2021.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG